

**Fiche signalétique**  
**Spitfire 50SC Herbicide**

FDS n° : FO002216-A  
Date de révision : 2017-03-02  
Format: NA  
Version 1



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** Spitfire 50SC Herbicide

**Autres moyens d'identification**

**Code du Produit** FO002216-A

**Synonymes** FLORASULAM: N- (2,6-difluorophényl) -8-fluoro-5-méthoxy [1,2,4] triazolo [1,5-c] -pyrimidine-2-sulfonamide (nom CAS); 2', 6', 8-trifluoro-5-méthoxy [1,2,4] triazolo [1,5-c] pyrimidine-2-sulfonanilide (nom IUPAC)

**Ingrédient(s) actif(s)** Florasulam

**Famille chimique** Triazolopyrimidine sulfonanilide

**PCP #** 31252

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fournisseur**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)  
Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**


**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

**Avertissement**

**Mentions de danger**  
H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques


**Conseils de prudence - Prévention**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
 P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 P330 - Rincer la bouche  
 P391 - Recueillir le produit répandu

**Conseils de prudence - Entreposage**

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P405 - Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Famille chimique** Triazolopyrimidine sulfonanilide.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Florasulam	145701-23-1	4.8
Propylène glycol	57-55-6	5-10

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

**4. PREMIERS SOINS****Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour

connaître le traitement approprié.

<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalement est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Aucun signe ou symptôme connu / observé d'exposition à court terme (aigu). Une exposition prolongée ou répétée (chronique) peut provoquer des effets néfastes sur les reins.
<b>Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant</b>	Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, du brouillard, du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), de la mousse ou du produit chimique sec. Évitez les jets puissants.
<b>Dangers spécifiques du produit</b> <b>Produits de combustion dangereux</b>	Aucun connu Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que: Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de soufre, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Fluorure d'hydrogène, divers composés organiques chlorés et fluorés.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Ne devrait pas être sensible à l'impact mécanique.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Ne devrait pas être sensible aux décharges statiques.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Approche du feu du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Combattre le feu à une distance maximale ou utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau. Endiguez pour empêcher le ruissellement. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Équipement de protection individuel, voir section 8. Si sans risque, arrêter la fuite. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Éviter la formation de poussière.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
<b>Méthodes de confinement</b>	Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

**Méthodes de nettoyage** Le cas échéant, les égouts d'eau de surface devraient être couverts. Les déversements mineurs sur le plancher ou toute autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés en utilisant un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des récipients appropriés. Nettoyer la zone avec un détergent industriel fort et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant approprié tel que de la chaux hydratée, du liant universel, de l'attapulgite, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et transférer l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Les récipients utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manutention** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

**Entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger contre le gel. Ne pas contaminer d'autres matériaux, ni permettre à ce matériel d'être contaminé, par un stockage ou une manipulation incorrects. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. .

**Produits incompatibles** Aucun connu

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> aerosol only  TWA: 50 ppm aerosol and vapor  TWA: 155 mg/m <sup>3</sup> aerosol and vapor	-

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Minimiser la contamination de la peau en suivant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection des mains** Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène

**Protection respiratoire** Le produit ne présente pas automatiquement une préoccupation d'exposition à l'air pendant la manipulation normale. En cas de déversement accidentel du produit qui produit une vapeur ou un brouillard lourd, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel incluant un filtre à particules.

<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	suspension
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	opaque, Blanc
<b>odeur</b>	Essence
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	4.04 @ 25°C (undiluted); 4.4 @ 25°C (Dispersion à 1% dans l'eau)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	1.040 g/ml @ 20 °C
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	1048 mPa @20°C 897 mPa @40°C
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Le chauffage peut libérer des gaz dangereux
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun connu.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Renseignements sur le produit**

DL50 orale	> 2000 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 2000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 5.07 mg/l (rat) (4 h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant.
Sensibilisation	Non sensibilisateur pour la peau

**Informations sur les effets toxicologiques**

Symptômes	Aucun signe ou symptôme connu / observé d'exposition à court terme (aigu). Une exposition prolongée ou répétée (chronique) peut provoquer des effets néfastes sur les reins.
-----------	--

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Mutagénicité	N'a pas présenté d'effets mutagènes chez les animaux de laboratoire
Cancérogénicité	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales
Toxicité pour la reproduction	Pas de toxicité pour la reproduction.
Tératogénicité	Absence de tératogénicité chez les animaux.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	rein, Appareil digestif
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

<b>12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>
--------------------------------

**Écotoxicité**

Persistance et dégradabilité	Florasulam: Ne se biodégrade pas facilement.
Bioaccumulation	Florasulam. Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité	Florasulam: Très mobile; a le potentiel pour atteindre les eaux souterraines.

<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>
---

Méthodes d'élimination	L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>
--

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé
<b><u>TMD</u></b>	Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsqu'ils sont expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

## Spitfire 50SC Herbicide

FDS n° : FO002216-A  
Date de révision : 2017-03-02  
Version 1

N° ID/ONU UN3082  
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
Classe de danger 9  
Groupe d'emballage III  
Polluant marin Florasulam.  
Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, no.s. (Florasulam), 9, PGIII, Polluant marin

### ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082  
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
Classe de danger 9  
Groupe d'emballage III  
Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, no.s. (Florasulam), 9, PGIII, Polluant marin

### IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082  
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
Classe de danger 9  
Groupe d'emballage III  
No EMS F-A, S-F  
Polluant marin Florasulam  
Désignation UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, no.s. (Florasulam), 9, PGIII, Polluant marin

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	No
Danger chronique pour la santé	No
Risque d'incendie	No
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

#### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X

#### CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb 454 kg	
Methyl ethyl ketone 78-93-3	5000 lb 2270 kg	

*FIFRA Information*

*Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :*

**MISE EN GARDE.**

Tenir hors de la portée des enfants.

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ce produit est très toxique pour les algues vertes et les plantes aquatiques.

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X

**Canada**

**Déclaration SIMDUT**

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux ( HPR ) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Ce produit est un produit antiparasitaire et n'est pas réglementé comme produit contrôlé en vertu de la Loi sur les produits dangereux.

Liste intérieure des substances (LIS): Toutes les substances contenues dans ce produit sont énumérées sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou ne sont pas obligatoires.

**Classe de dangers du SIMDUT** Non contrôlé

**16. AUTRES INFORMATIONS**



## Spitfire 50SC Herbicide

FDS n° : FO002216-A

Date de révision : 2017-03-02

Version 1

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Protection individuelle X

*\*Indique un risque chronique pour la santé*

**Légende des codes NFPA et HMIS** Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2017-03-02

Cause de la révision: Libération initiale

### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2017 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**